

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO  
COMTE LAC-SAINT-JEAN EST

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean Est, tenue le lundi, 23 janvier 2012 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE : M. RÉJEAN BOUCHARD  
LE MAIRE-SUPPLÉANT : M. DOMINIQUE CÔTÉ  
LES CONSEILLERS : M. FERNAND BOUCHARD  
M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assistent également à l'assemblée M. GILLES BOUDREAULT, Secrétaire-trésorier, et M. CARL BOUCHARD, secrétaire-trésorier adjoint.

---



---

**RÉSOLUTION NUMÉRO 10.01.12 : CHANGEMENT DE VOCATION D'IMMEUBLES  
AFFECTÉS AU SYSTÈME D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE**

---



---

- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno dispose de lacs qui servent à l'alimentation du système d'approvisionnement en eau potable depuis plus de 30 ans;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno va mettre en service un nouveau système d'approvisionnement en eau potable pour remplacer le système actuel en avril 2012 et qu'à partir de septembre 2012 les ouvrages d'eau potable des lacs ne seront plus requis;
- CONSIDÉRANT QUE** pour l'exploitation des immeubles, pour l'entretien et le maintien des ouvrages nécessaires au système d'approvisionnement en eau, la Municipalité avait obtenu des autorisations dont certaines sont valides jusqu'en 2022;
- CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Bruno et certains propriétaires du Rang 9 ont déjà manifesté la volonté de développer de la villégiature dans ce secteur de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE** ce changement de vocation requiert l'obtention des autorisations pertinentes auprès du Gouvernement;
- CONSIDÉRANT QUE** ce changement de vocation fera en sorte que les immeubles et composantes ne seront plus affectés à l'utilité publique et, par conséquent, ne seront plus des immeubles du domaine public de la municipalité mais plutôt du domaine privé de la municipalité.

**POUR CES MOTIFS,**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu unanimement de décréter un changement de vocation des immeubles affectés à l'approvisionnement en eau potable dès 2012 et d'adresser les demandes d'autorisations au Ministère ainsi qu'au Centre d'expertise Hydrique du Québec afin que ces immeubles fassent partis du domaine privé de la municipalité et puissent être développés en secteur de villégiature.

**VRAIE COPIE CERTIFIÉE**, donnée à Saint-Bruno ce 31<sup>e</sup> jour de janvier 2012

Le secrétaire-trésorier

  
Gilles Boudreault